

AFAFAF de VILLERS-LÈS-LUXEUIL

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Réunion bureau du 10/12/2025 à 20h

Le 10 décembre 2025 à 20h, le Bureau de l'AFAFAF de Villers-lès-Luxeuil, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Villers-lès-Luxeuil.

Nombre de membres en exercice : 8.

Membres présents votants (7) : Isabelle CHANSON, Christophe CHOUX, René GENET, Jean-François HUOT, Philippe ROUSSE, Laurent TARD, Christophe VALOT.

Membres absents excusés (1) : Véronique GRANDJEAN.

Pouvoirs (0) : Néant.

Secrétaire de séance : Christophe VALOT.

Ordre du jour :

I. Validation du PV du Bureau de l'AFAFAF du 10 octobre 2025

II. Travaux connexes :

a. *Modification – Verger SALFRANC : Remplacement de la transplantation par la plantation de jeunes arbres fruitiers*

b. *Étude du DCE*

III. Finances : Assujettissement à la TVA

IV. Questions diverses

I. Validation du PV du Bureau de l'AFAFAF du 10 octobre 2025

Le Bureau approuve le PV de la séance du 10 octobre 2025.

II. Travaux connexes :

a. *Modification – Verger SALFRANC : Remplacement de la transplantation par la plantation de jeunes arbres fruitiers*

D17/2025 : Modification des travaux connexes – Verger SALFRANC : Remplacement de la transplantation par la plantation de jeunes arbres fruitiers

Vu le projet initial prévoyant la transplantation de 13 arbres fruitiers d'une parcelle à une autre ;

Vu l'accord intervenu avec le propriétaire concerné annexé à la présente délibération ;

Considérant que, pour des raisons techniques et économiques, il est proposé de remplacer la transplantation des arbres existants par la plantation de jeunes arbres fruitiers ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, **décide** :

1. **De valider la modification des travaux connexes** consistant à remplacer la transplantation des 13 arbres fruitiers par la plantation de **18 jeunes arbres fruitiers**, les arbres existants étant laissés sur place.
2. **De retenir le devis établi par le propriétaire**, annexé à la présente délibération.
3. **De mandater Monsieur le Président** pour signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux et assurer le suivi de l'opération.

D18/2025 : Décision Modificative N°1 : Modification des travaux connexes – Verger SALFRANC

Monsieur le Président explique que suite à la modification des travaux connexes concernant le Verger SALFRANC, il est nécessaire de prévoir une décision modificative afin de créditer le Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » pour permettre un démarrage des travaux de plantation de jeunes arbres fruitiers au plus tôt.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, **adopte** la décision modificative N°1 comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 212 : Agencements et aménagements de terrains		2 000.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 000.00€
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	2 000.00€	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 000.00€	

b. *Étude du DCE*

Le Bureau étudie le dossier soumis par le Cabinet DELPLANQUE. Celui-ci sera mis en ligne le 18 décembre pour consultation par les entreprises.

III. Finances : Assujettissement à la TVA

D19/2025 : Assujettissement à la TVA du Budget de l'Association foncière de Villers-lès-Luxeuil

Monsieur le Président rappelle le PV de la réunion du 10 octobre 2025 dans lequel l'Association foncière indiquait son souhait de s'assujettir à la TVA et d'entreprendre les démarches nécessaires en ce sens.

Monsieur le Président rappelle que le budget de l'Association foncière a été établi en HT et voté en date du 10 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **Décide** d'assujettir le budget de l'AFAFAF de Villers-lès-Luxeuil au régime fiscal de la TVA,
- **Autorise** M. le Président à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la TVA de ce budget et à effectuer toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

IV. Questions diverses

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée vers 22h00.

Procès-Verbal arrêté le : 25 FEV. 2026.

Le secrétaire de séance

Christophe VALOT



Le Président

Jean François HUOT



